

# Révision du Plan Local d'Urbanisme



Réunion publique - 16 avril 2024

# Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables









> Sommaire

Organisation des études et Portée d'un Plan Local d'Urbanisme

Synthèse du diagnostic et présentation des Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Temps d'échanges

#### > Sommaire

### Organisation des études et Portée d'un Plan Local d'Urbanisme

Organisation et calendrier des études

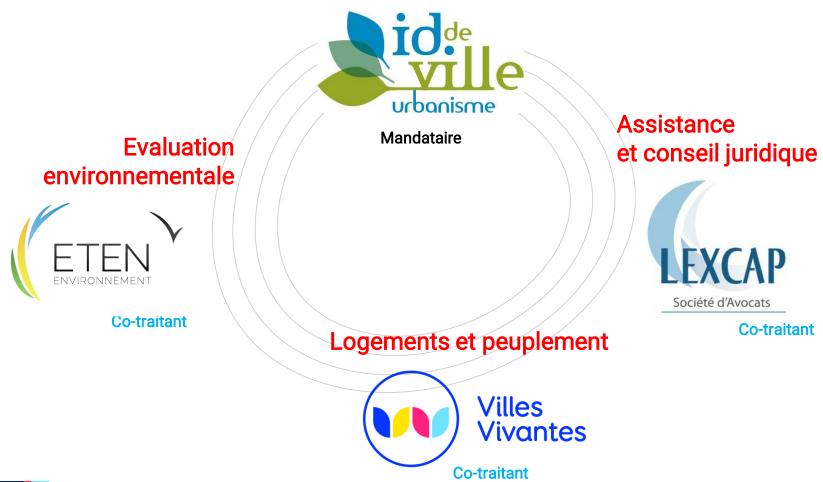
Composition et portée d'un Plan Local d'Urbanisme

Le rôle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

### Une complémentarité des expertises et des habitudes de travail communes

#### Pilotage, animation, concertation

Urbanisme, architecture et paysage Stratégie et écriture règlementaire



Délibération PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLU

PHASE ÉTUDES



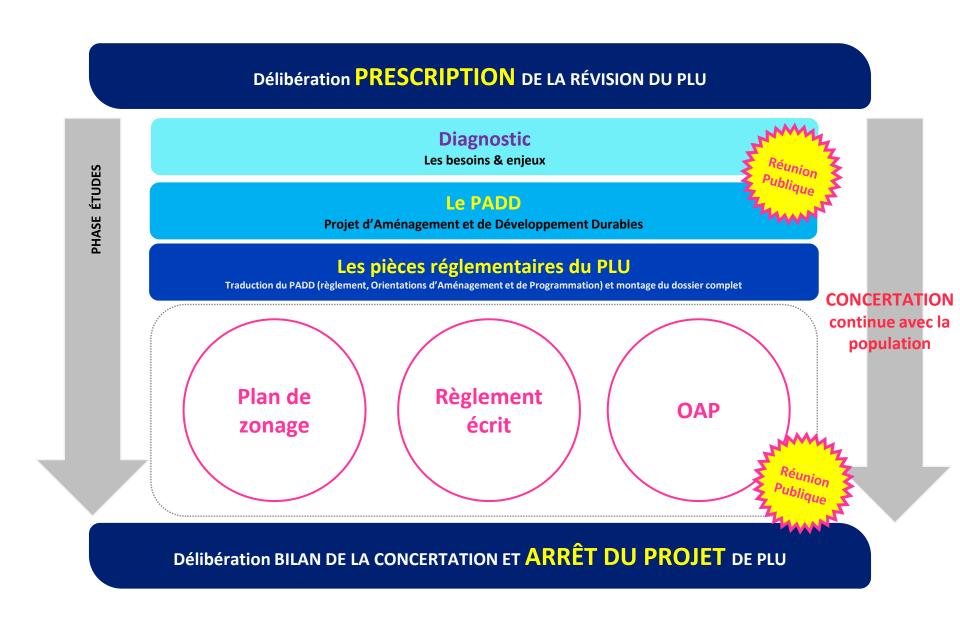
Délibération BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLU

PHASE ADMINISTRATIVE



**Délibération APPROBATION DU PLU** 





# Délibération PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLU

PHASE ÉTUDES

#### Diagnostic

Les besoins & enjeux

#### Le PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

#### Les pièces réglementaires du PLU

Traduction du PADD (règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation) et montage du dossier complet

### Délibération BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLU



PHASE ADMINISTRATIVE Consultation de la Préfecture +
Personnes Publiques + CDPENAF -> avis sous 3 mois

Enquête publique pendant une durée minimum de 1 mois

Délibération APPROBATION DU PLU





### > Composition et portée du PLU

Un Plan Local d'Urbanisme ou PLU, est LE document de référence en matière d'urbanisme pour instruire les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...) et les déclarations préalables.

Sur la base d'un diagnostic du territoire, il fixe les grandes orientations de la Ville en matière d'aménagement pour les 10-15 ans à venir.



#### L'autorisation d'urbanisme



**AUTORISER** 

**LOCALISER** 

### > Composition et portée du PLU

Le PLU s'applique sur l'ensemble de la commune, à chaque terrain et à toutes personnes privées ou publiques (état, collectivités locales, promoteurs, particuliers) qui souhaitent construire ou modifier un bâtiment, ou réaliser un aménagement soumis à autorisation.

## Le PLU détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols

Pour réaliser un projet de construction ou d'aménagement et obtenir une autorisation d'urbanisme, il est nécessaire de consulter le PLU pour connaître les droits et les contraintes qui s'appliquent sur son terrain.

Pour être autorisé, le projet doit être conforme au règlement du PLU.

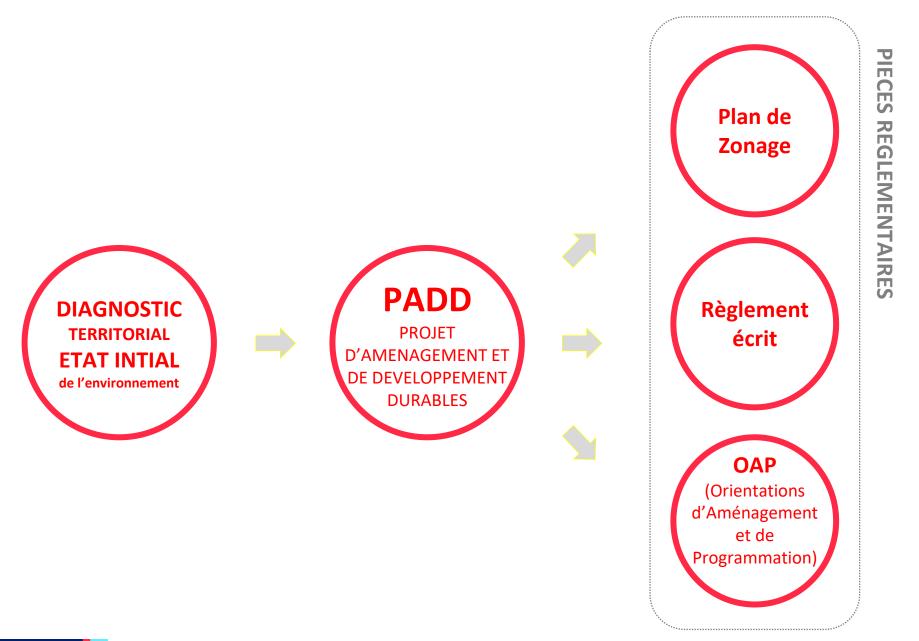




**AUTORISER** 

L'autorisation d'urbanisme

# > La démarche pour établir le PLU et ses différentes pièces



### > Le PADD, pièce centrale du PLU, fondement de l'ensemble des règles

PADD = pièce centrale du PLU Fondement de l'ensemble des règles du PLU

### Cohérence interne

Fondement des règles et des effets juridiques

# Projet

d'Aménagement et de

Développement

Durables

# Code de l'Urbanisme

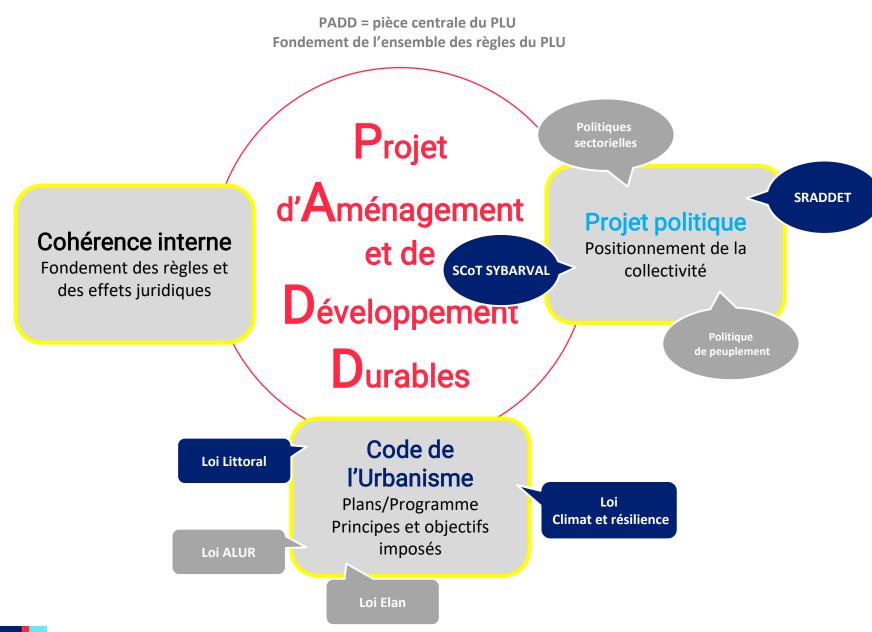
Plans/Programme Principes et objectifs imposés

## **Projet politique**

Positionnement de la collectivité

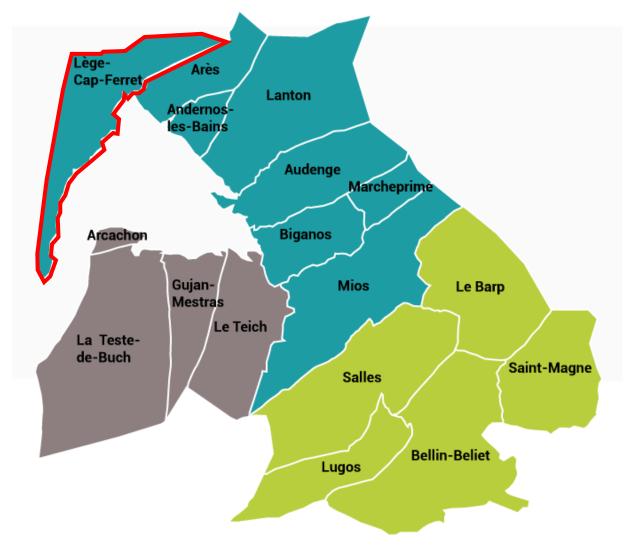


## > Le PADD, pièce centrale du PLU, fondement de l'ensemble des règles



> Le PLU, un outil de planification et d'intégration des autres politiques sectorielles

Lège Cap-Ferret faisant partie de la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) avec 7 autres communes :



- Arès
- Andernos
- Lanton
- Audenge
- Marcheprime
- Biganos
- Mios

Commune faisant partie du syndicat du SYBARVAL (SCoT)



**COBAN** 



**COBAS** 



CC Val de l'Eyre



#### > Sommaire

## Synthèse du diagnostic et présentation des axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

#### Axe 1 du PADD

« Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et la biodiversité de la commune »

#### Axe 2 du PADD

« Concevoir le développement urbain en accord avec l'identité et la géographie de la presqu'île »

#### Axe 3 du PADD

«Favoriser la vie à l'année et adapter les pratiques touristiques aux changements climatiques »

> Les orientations générales du projet de PADD de Lège-Cap Ferret

1

Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et la biodiversité de la commune

2

Concevoir le développement urbain en accord avec l'identité et la géographie de la presqu'île

3

Favoriser la vie à l'année et adapter les pratiques touristiques aux changements climatiques

### > Proposition de PADD de Lège-Cap Ferret

1

Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et la biodiversité de la commune

2

Concevoir le développement urbain en accord avec l'identité et la géographie de la presqu'île



Favoriser la vie à l'année et adapter les pratiques touristiques aux changements climatiques



Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et la biodiversité de la commune

1-1

Préserver la qualité des écosystèmes et renforcer les **continuités écologiques**, y compris au sein de l'enveloppe urbaine

1-2

Poursuivre la politique de **gestion durable de l'eau** et de limitation de l'imperméabilisation des sols

1-3

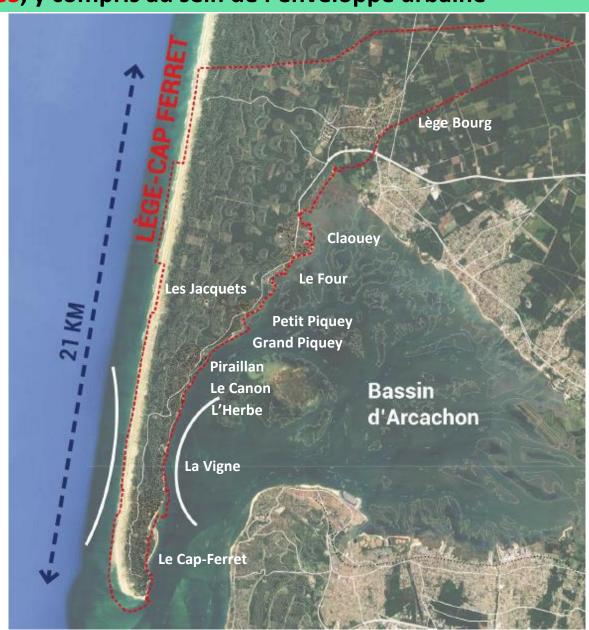
Modérer la **Consommation d'espaces** Naturels, Agricoles et Forestiers d'environ 50% pour la prochaine décennie

#### **LEGE CAP FERRET**

8 352 habitants

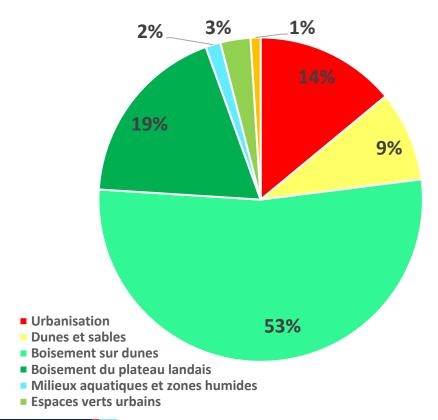
93,6 km<sup>2</sup>

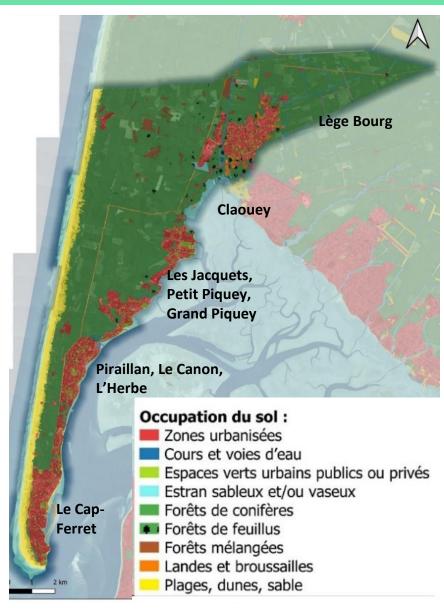
- Un territoire très étiré
   (21 km du Nord au Sud et jusqu'à 9 km d'Ouest en Est)
- Un couvert forestier sur 70% de la superficie
- Une commune entre bassin et Océan
- Un chapelet de 11 villages pour une même commune tous répartis le long du même axe routier



Le territoire est essentiellement forestier : la pinède occupe plus de 70% de la surface communale.

L'urbanisation représente 14 % de la superficie communale.



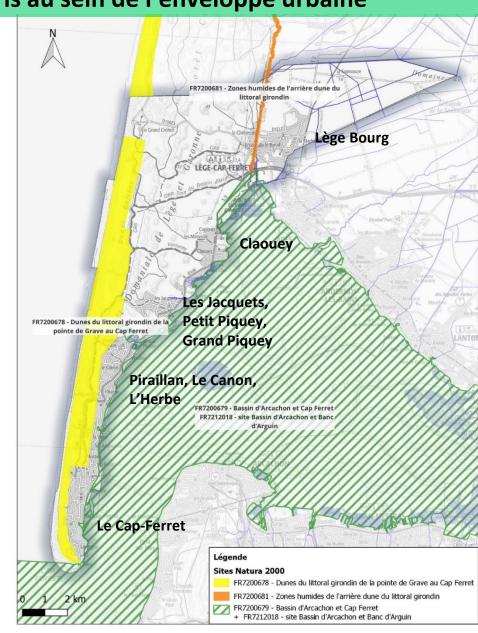


Présence de plusieurs périmètres d'inventaire environnementaux : **NATURA 2000** 

- 3 sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive Habitat ;
- 1 site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux.

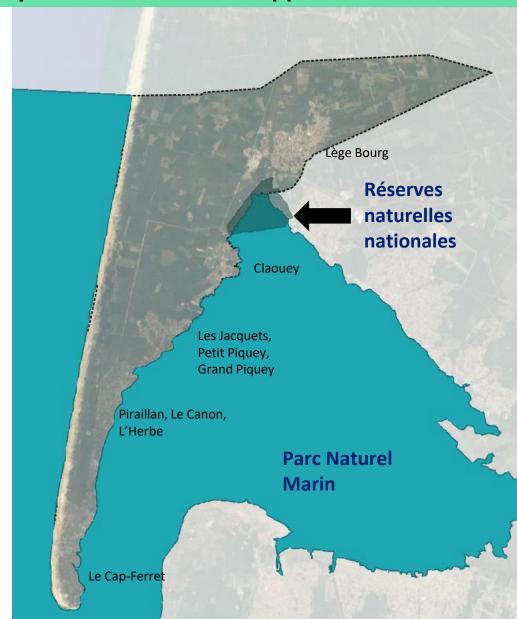
Ainsi, 21 % de la commune sont protégés au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore,

et 2% au titre de la Directive Oiseaux.



Présence de plusieurs périmètres d'inventaire environnementaux :

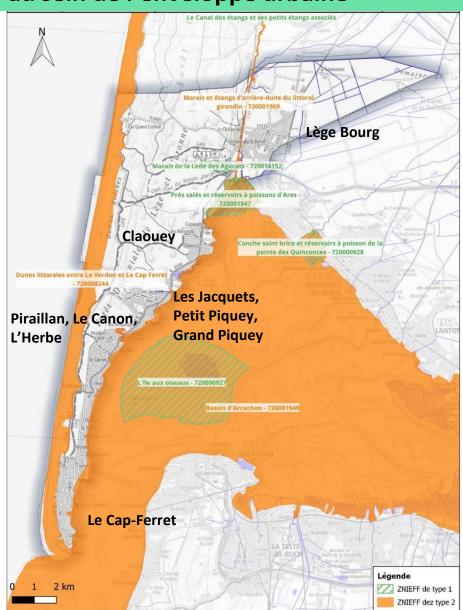
- Réserves naturelles nationales des Prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret
- Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon



Présence de plusieurs périmètres d'inventaire environnementaux :
Zones Naturelles d'Intérêt écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

- 2 ZNIEFF de type 1
- 3 ZNIEFF de type 2

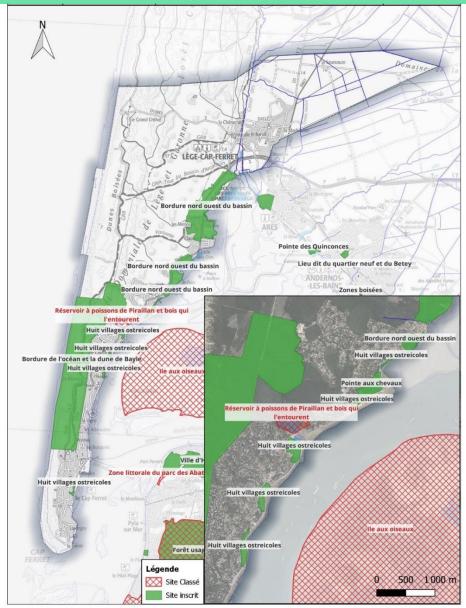
Ainsi, 25 % de la commune est couvert par des différents périmètres de ZNIEFF



Présence de plusieurs périmètres d'inventaire environnementaux : Sites inscrits et classés

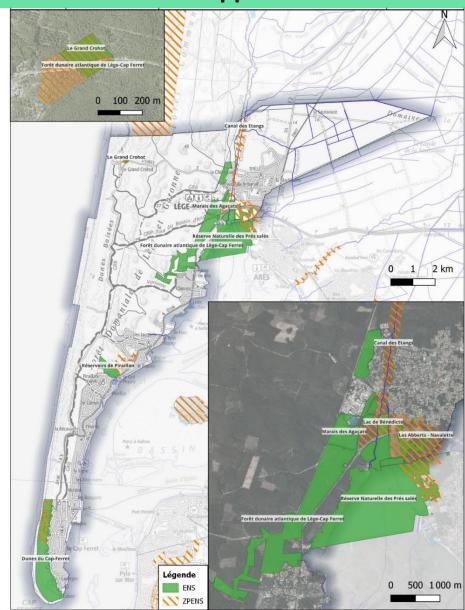
- 1 site inscrit
- 13 sites classées

Ces sites couvrent 13 % de la commune



Présence de plusieurs périmètres d'inventaire environnementaux : **Espaces naturels sensibles** 

- 9 espaces naturels sensibles
- 6 zones de Préemption au titre des espaces naturels sensibles

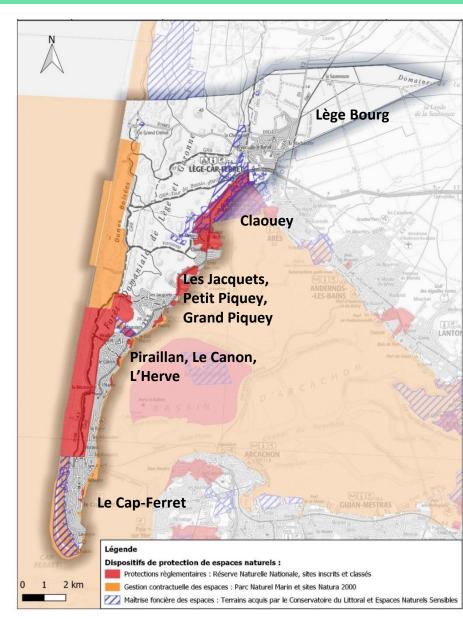


# Présence de plusieurs périmètres d'inventaire environnementaux :

- 1 Réserve Naturelle Nationale
- 1 site inscrit
- 13 sites classés
- 4 sites NATURA 2000
- 1 Parc naturel marin
- 5 ZNIEFF
- 9 espaces naturels sensibles
- Terrains acquis par le
   Conservatoire du Littoral

Ces périmètres couvrent 35 % de la commune

Ils constituent une variété d'habitats et d'espèces à forte valeur patrimoniale, qui joue un rôle essentiel dans l'écosystème



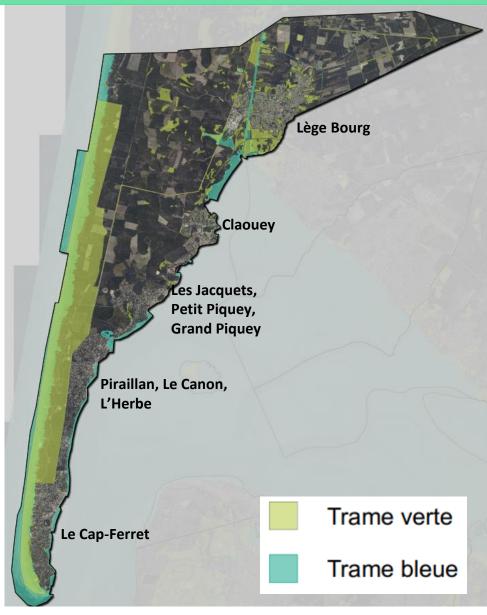
#### La trame verte constituée :

- de la forêt dunaire le long de l'Océan
- de la frange sud du bourg de Lège au contact avec la réserve naturelle nationale

#### La trame bleue constituée :

- du canal des étangs
- des zones humides au contact avec la réserve naturelle nationale
- de l''estran





### **Enjeux environnementaux**

Réservoirs de biodiversité

TRES FORT

Réserve Naturelle Nationale Parc Naturel Marin Sites NATURA 2000 (dune, estran, bassin, ...)

FORT

Site classé Espace naturel sensible ZNIEFF Boisements dunaire / chênes

**MODERE** 

Sites inscrits, boisement de chênes, boisements mixtes

**FAIBLE** 

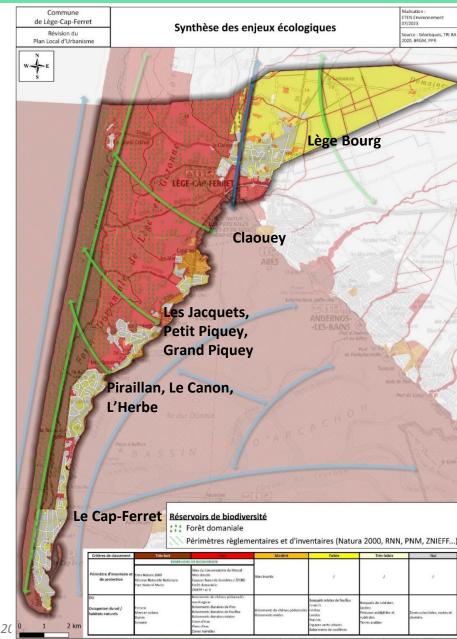
Boisement de conifères, bosquets, fourrés, landes, prairies, espaces verts urbains

TRES FAIBLE

Jardins, pelouses, terres arables

**NUL** 

Zones urbanisées, routes, ...







Conserver les forêts et les boisements



Préserver les milieux aquatiques et les zones humides



Assurer les continuités écologiques

# Poursuivre la politique de **gestion durable de l'eau** et de limitation de l'imperméabilisation des sols

Une ressource en eau fragile, sous pression en période estivale plus d'un tiers de la consommation d'eau l'été

Des problèmes de débordements des fossés du réseau d'eaux pluviales, notamment en hiver

disparition ou comblement de certains fossés, difficultés de l'entretien du réseau majoritairement privée

Une politique communale qui vise à la désimpérméabilisation des sols sur les espaces publics





Poursuivre la politique de **gestion durable de l'eau** et de limitation de l'imperméabilisation des sols



Préserver et gérer durablement la ressource en eau



Assurer l'infiltration à la parcelle pour favoriser le cycle de l'eau et l'infiltration



Veiller au maintien et à la préservation des fossés et du réseau d'eaux pluviales

# Modérer d'environ 50% la consommation d'espaces Naturels,

Agricoles et Forestiers pour la prochaine décennie

# 33 hectares consommées entre 2011 et 2021

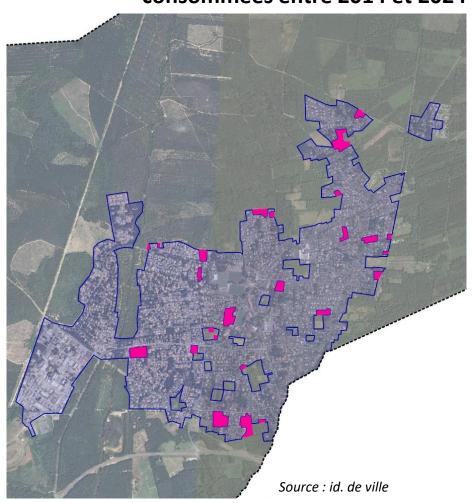
période de référence de la loi climat et résilience

dont 27 ha entre 2011 et 2014 14,0 11,6 12,0 10,0 8,0 6,6 4,0 2,0

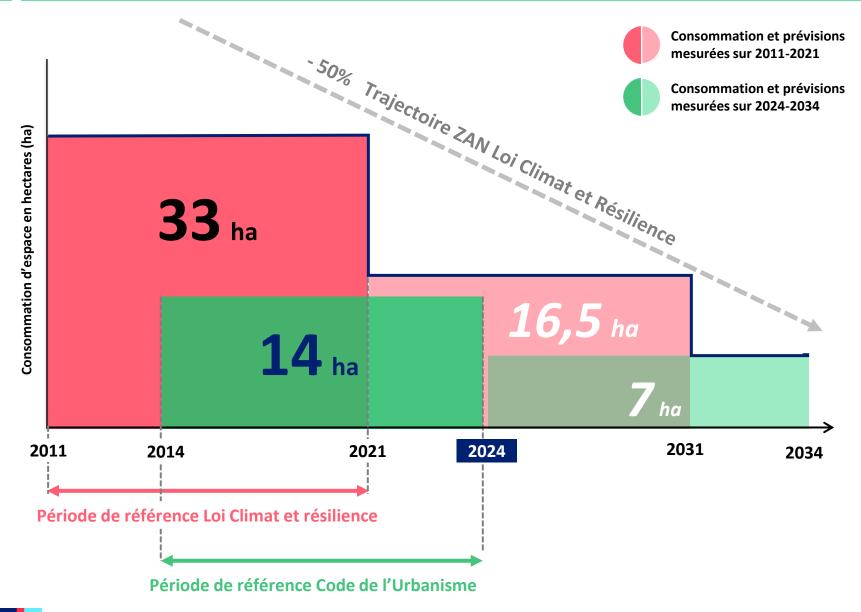
Source : OCS GE

# 14 hectares

consommées entre 2014 et 2024



# Modérer la **Consommation d'espaces** Naturels, Agricoles et Forestiers d'environ 50% pour la prochaine décennie





Modérer la **Consommation d'espaces** Naturels, Agricoles et Forestiers d'environ 50% pour la prochaine décennie



S'inscrire dans la trajectoire fixée par la loi Climat et Résilience, tout en répondant aux besoins en logements, en équipements ou en développement économique du territoire

### > Axe 1 du PADD de Lège-Cap Ferret



Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et la biodiversité de la commune

1-1

Préserver la qualité des écosystèmes et renforcer les **Continuités écologiques**, y compris au sein de l'enveloppe urbaine

1-2

Poursuivre la politique de **gestion durable de l'eau** et de limitation de l'imperméabilisation des sols

1-3

Modérer d'environ 50% la **consommation d'espaces** Naturels, Agricoles et Forestiers pour la prochaine décennie

### > Proposition de PADD de Lège-Cap Ferret

1

Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et la biodiversité de la commune

2

Concevoir le développement urbain en accord avec l'identité et la géographie de la presqu'île



Favoriser la vie à l'année et adapter les pratiques touristiques aux changements climatiques

2

Adapter le développement urbain à l'identité et la géographie de la presqu'île

2-1

Prévenir les risques naturels

et leurs évolutions

2-2

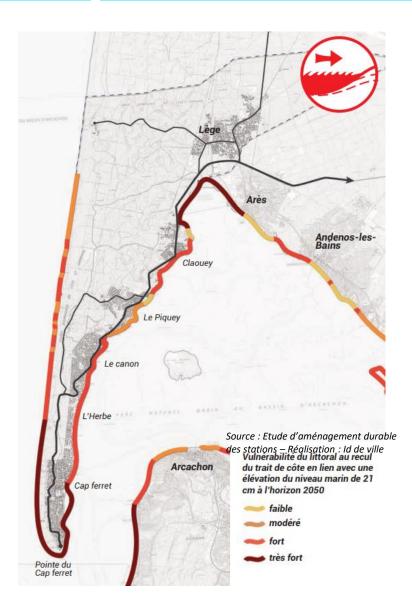
Préserver l'écrin naturel et paysager

emblématique de la commune

2-3

Mettre en valeur et préserver le patrimoine architectural et les villages ostréicoles

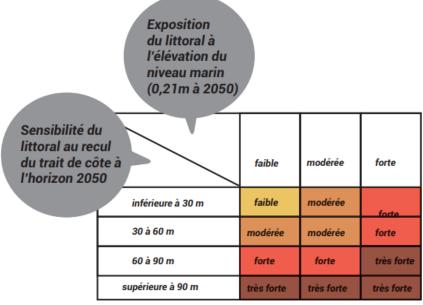
#### et leurs évolutions



#### Risques d'érosion et montée des eaux

Phénomènes majeurs particulièrement à l'extrême sud de la commune, avec un rythme de recul de l'ordre de 9m/an sur les dix dernières années, entrainant une dégradation globale des milieux dunaires.

Les premières lignes d'habitations du rivage Est sont particulièrement exposées au phénomène d'érosion marine et d'avancée du littoral.





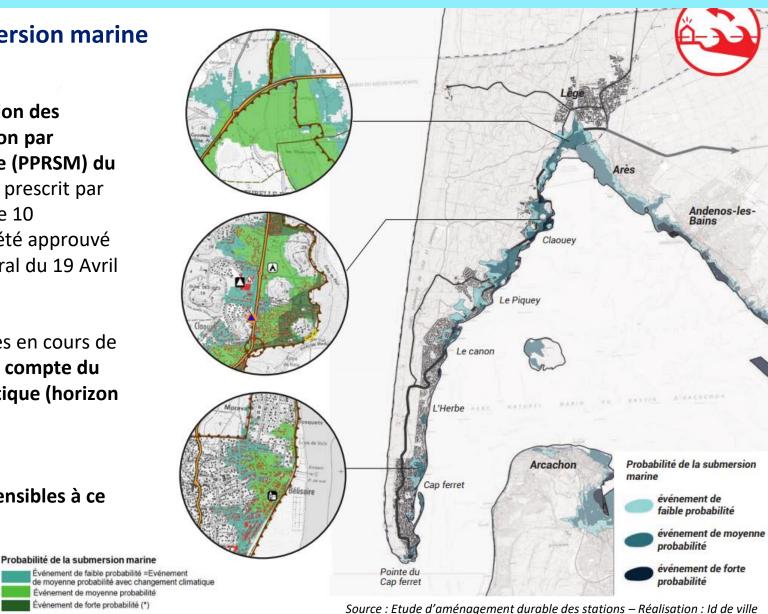
#### et leurs évolutions

#### Risque de submersion marine

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation par Submersion Marine (PPRSM) du **Bassin d'Arcachon,** prescrit par arrêté préfectoral le 10 novembre 2010, a été approuvé par arrêté préfectoral du 19 Avril 2019.

Réalisation de cartes en cours de l'aléa avec prise en compte du changement climatique (horizon 2100).

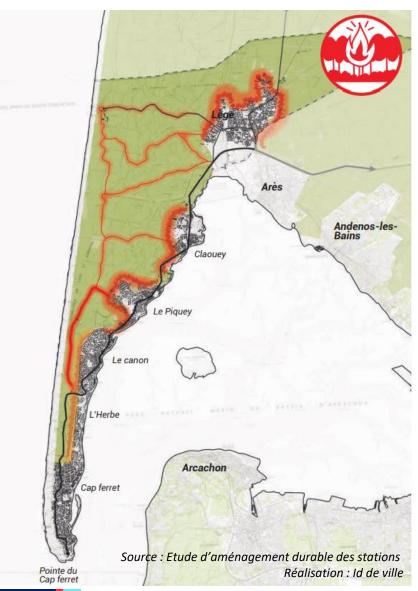
Villages ostréicoles particulièrement sensibles à ce risque.





Événement de forte probabilité (\*)

#### et leurs évolutions



#### Risque incendie

Lège-Cap Ferret classée en **aléa fort** au sein de l'atlas départemental du risque incendie feux de forêts.

Arrêté préfectoral de 2005 : **mesures de prévention et de lutte contre l'incendie** (règles de débroussaillement)

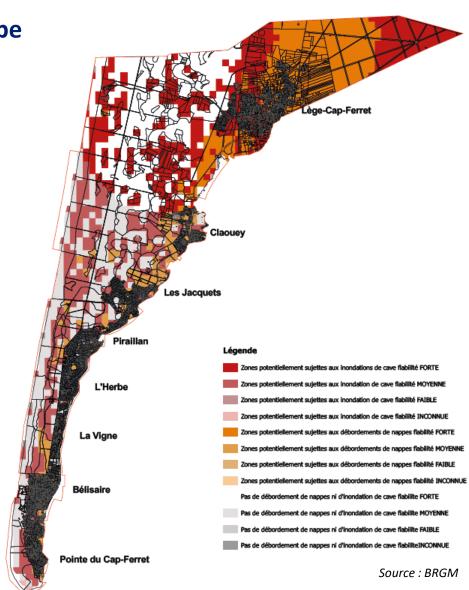
Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) en cours d'études

et leurs évolutions

Risque d'inondation par remontée de nappe

Lège-Cap Ferret est situé en zone « sensible aux remontées de nappes »

Un secteur, où la faible profondeur de l'aquifère conjuguée à la forte amplitude du toit de la nappe entraine ponctuellement une émergence de la nappe au niveau du sol, provoquant ainsi une inondation spontanée.





# Prévenir les risques naturels et leurs évolutions



Risque Feux de Forêt



Risque de submersion marine



Anticiper le phénomène de retrait du trait de côte (à l'horizon de 30 et 100 ans)



Risque d'érosion/avancée dunaire



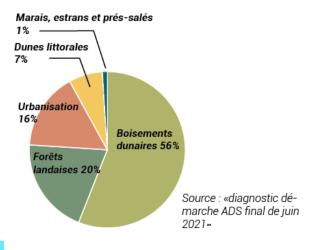
Risque de remontée de nappe

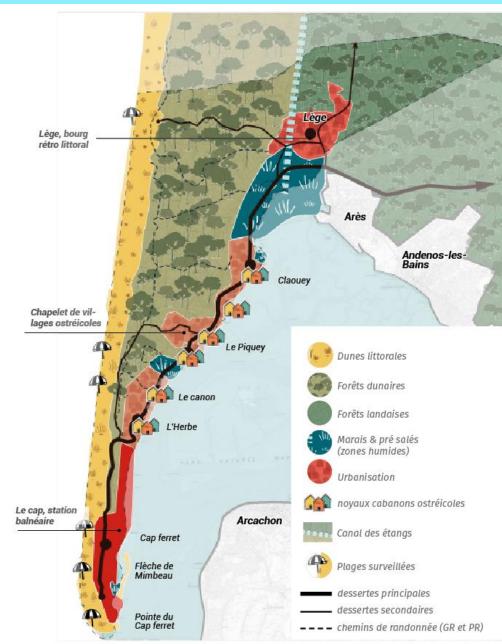
#### emblématique de la commune

#### Le Paysage de la commune

Le territoire communal se situe sur un site aux paysages multiple qui font sa particularité et sa richesse, pouvant être décomposé en quatre grandes entités paysagères :

- Les dunes littorales
- Les forêts dunaires et landaises
- Les marais et prés-salés
- Les secteurs urbanisés





#### emblématique de la commune

#### **Application de la loi Littoral**

La loi du 3 janvier 1986, appelée « loi Littoral », a pour objectif de permettre l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

Ses dispositions déterminent certaines conditions d'utilisation des espaces terrestres, maritimes et lacustres. Elles concernent notamment les espaces et milieux à préserver, les espaces proches du rivage, les coupures d'urbanisation.

Elle s'applique à l'ensemble du territoire d'une commune située sur le littoral

Délimitation des agglomérations, villages et SDU

Les coupures d'urbanisation

La bande des 100m

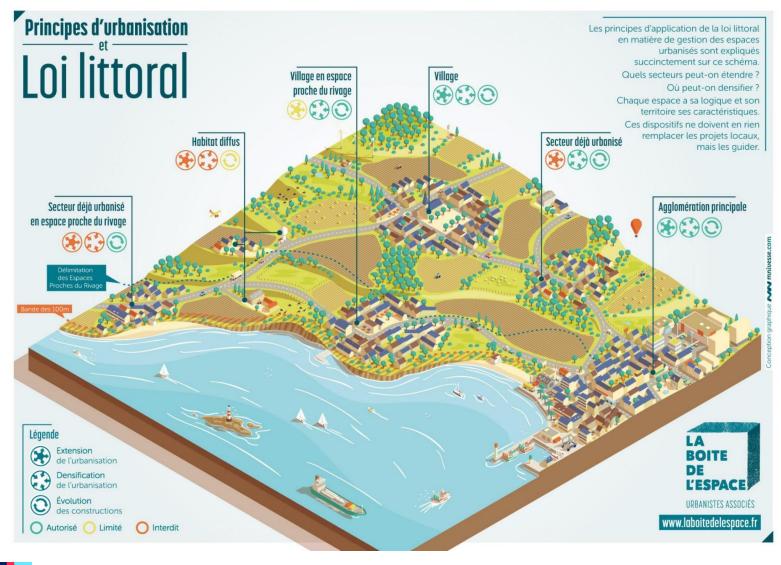
Les espaces remarquables et caractéristiques du littoral

Les espaces proches du rivage

Les espaces boisés significatifs

#### emblématique de la commune

#### **Application de la loi Littoral**





emblématique de la commune



Préserver le couvert végétal caractéristique de la commune



Maintenir les espaces de respiration paysagers au sein du tissu existant



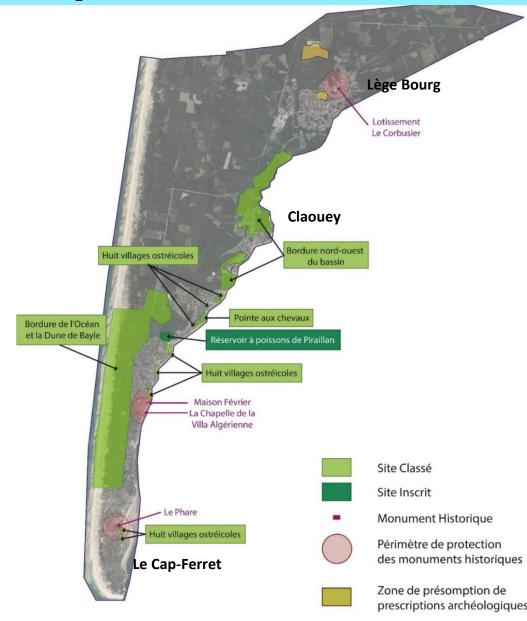
Protéger les espaces remarquables du littoral, les coupures d'urbanisation et les principaux ensembles boisés

# Mettre en valeur et préserver le patrimoine architectural et les villages ostréicoles

#### Le Patrimoine

#### La commune compte :

- 1 site inscrit
- 4 sites classés (dont l'ensemble des villages ostréicoles)
- 4 monuments historiques avec leurs périmètres de protection
- 2 secteurs de présomption archéologiques (autour du bourg de Lège)
- + 1 000 éléments bâtis protégés au titre du PLU en vigueur
- > Actualisation de l'inventaire en cours





Mettre en valeur et préserver le patrimoine architectural et les villages ostréicoles



Identifier et préserver le patrimoine bâti de la commune



Préserver l'unité des villages ostréicoles

2

Adapter le développement urbain à l'identité et la géographie de la presqu'île

2-1

Prévenir les risques naturels

et leurs évolutions

2-2

Préserver l'écrin naturel et paysager

emblématique de la commune

2-3

Mettre en valeur et préserver le patrimoine architectural et les villages ostréicoles

#### > Proposition de PADD de Lège-Cap Ferret

1

Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et la biodiversité de la commune

2

Concevoir le développement urbain en accord avec l'identité et la géographie de la presqu'île

3

Favoriser la vie à l'année et adapter les pratiques touristiques aux changements climatiques

3

Favoriser la vie à l'année et adapter les pratiques touristiques aux changements climatiques

3-1

Orienter le développement de l'habitat à destination des jeunes ménages, des familles et des saisonniers

3-2

Favoriser le développement d'une économie à l'année

3-3

Pérenniser et optimiser les équipements publics répondant aux besoins des habitants à l'année

3-4

Encourager une diversification de l'offre touristique vers un modèle plus durable et plus soutenable

3-5

Dessiner une trajectoire vers un territoire bas carbone

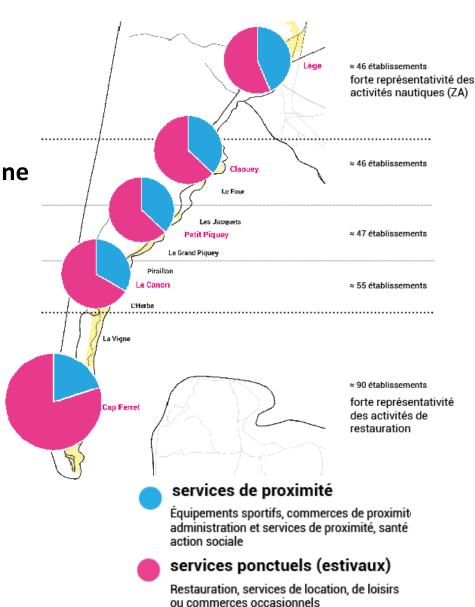
#### Les activités économiques

3 000 emplois

3 400 actifs recensés en 2020

58% des actifs travaillent sur la commune

Une offre économique principalement tournée vers le tourisme et les services ponctuels ... particulièrement marquée sur le Cap Ferret



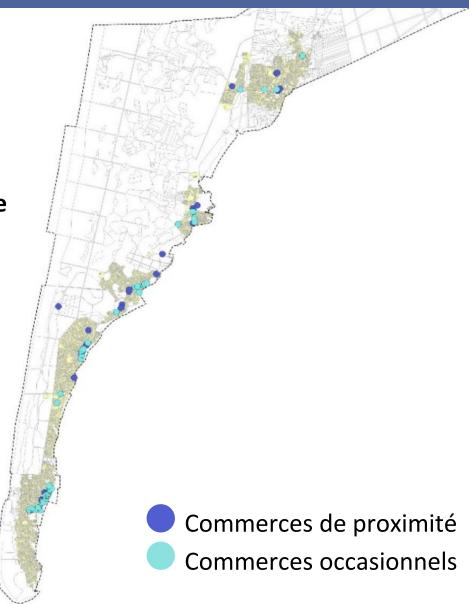


#### Le commerce

**132 commerces** dont 5 supermarchés

Une offre en commerces dense, calibrée pour répondre à la fois aux besoins des habitants à l'année et pour la période estivale

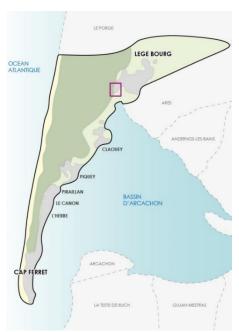
Une offre commerciale bien répartie sur le territoire communal, dont une part importante de commerces occasionnels destinés aux estivants sur le Cap Ferret

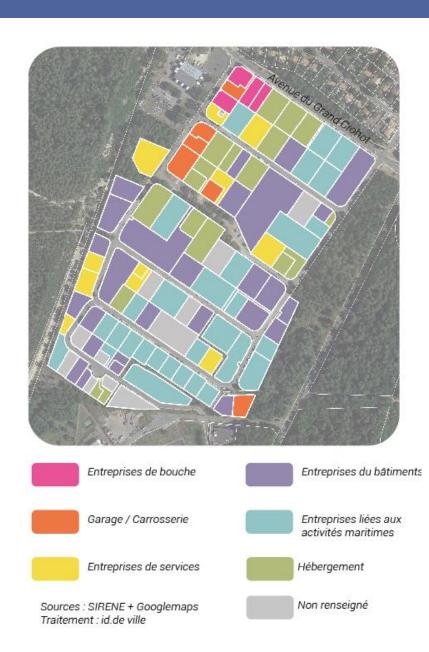


#### Les activités économiques

## **Zone d'Activités artisanale** à l'ouest du bourg de Lège :

- principalement occupée par des activités nautiques et liées au BTP
- Ne disposant plus de foncier libre
- Une ZA qui subit une pression foncière d'activités de services et commerces











Permettre la mixité des fonctions urbaines et notamment l'installations d'activités économiques compatibles avec l'habitat



Renforcer l'implantation de commerces et services au sein des différentes centralités des villages



**Optimiser et permettre le renouvellement de la Zone d'Activités Economique** 



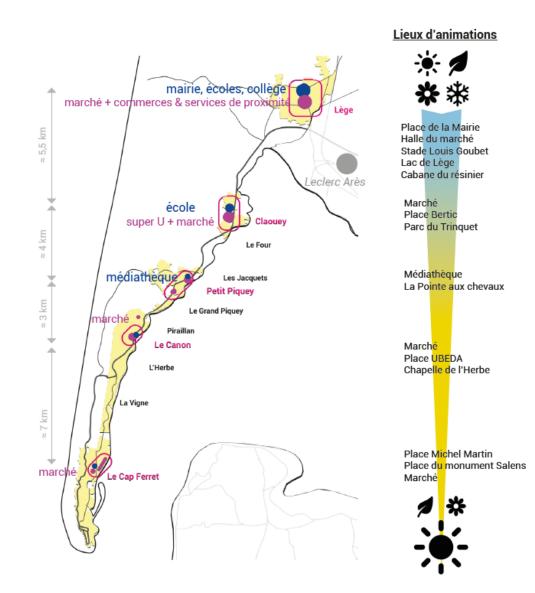
Conforter les activités existantes, notamment celles liées à la mer

## Pérenniser et optimiser les équipements publics répondant aux besoins des habitants à l'année

#### Les équipements

Une commune avec un haut niveau d'équipement

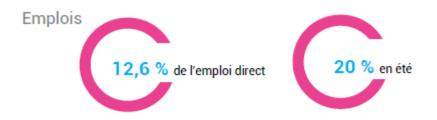
Des équipements répartis autour de 5 centralités



## Encourager une diversification de l'offre touristique

## vers un modèle plus durable et plus soutenable

#### Le tourisme, pilier de l'économie local



Effet de levier économique







## Encourager une diversification de l'offre touristique

## vers un modèle plus durable et plus soutenable

#### Lège-Cap Ferret, une destination touristique

**947 000 nuitées déclarées** en 2021, + 15,7 % par rapport 2019

Une capacité de 50 000 lits, dominés par l'hébergement non marchand (résidences secondaires)

#### Une saisonnalité marquée

Une fréquentation encore très concentrée sur la période estivale

Une fréquentation importante sur certaines zones et sur certains temps de l'année

Un sentiment de sur-fréquentation exprimé



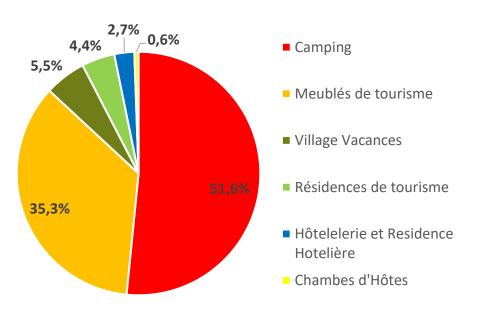
## Encourager une diversification de l'offre touristique

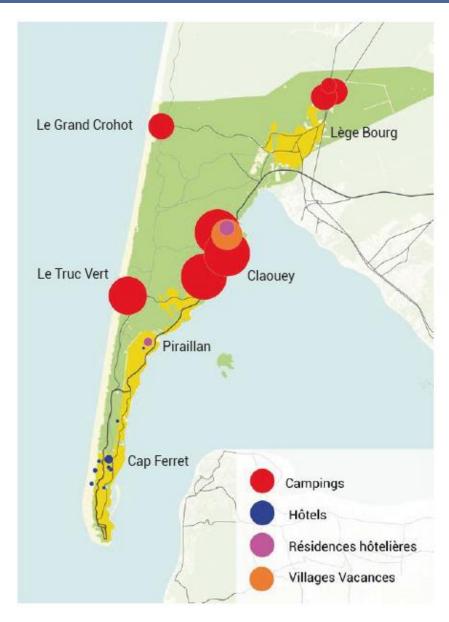
## vers un modèle plus durable et plus soutenable

## Une offre d'hébergement marchand très localisée et dominée par :

- le camping (principalement à Claouey)
- **les meublés de tourisme** (sur la presqu'île) Ce sont les hébergements marchands qui connaissent la plus forte croissance

#### Une faiblesse de l'offre hôtelière







Encourager une diversification de l'offre touristique vers un modèle plus durable et plus soutenable



Stabiliser la fréquentation touristique et adopter une régulation locale (hébergements de plein air et touristique, mobilités)



Encadrer la création de nouveaux hébergements hôteliers

### Plusieurs études mobilités réalisées (2021-2023)

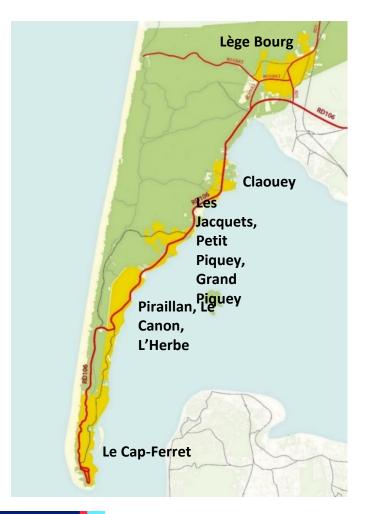
- Stratégie de mobilités à Lège Cap Ferret > court et moyen termes
- Plan de Mobilités Simplifié de la COBAN > moyen et long termes
- Etude Aménagements Durable de Lège Cap Ferret > moyen et long termes







## Une particularité de la géographie de la commune, un accès unique à la presqu'île (RD106)

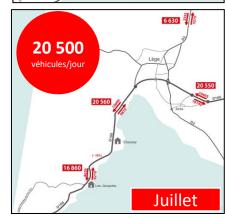


En période estivale, le tronçon
Lège/Claouey/Les
Jacquets est fortement congestionné et freine les trajets vers et depuis la commune.

Un trafic automobile multiplié par 2,5 entre janvier et juillet entre Lège Bourg et Claouey









#### Les mobilités douces

La commune dispose de nombreuses infrastructures cyclables, plutôt orientées vers les déplacements de loisirs

Une politique d'amélioration du réseau des pistes cyclables est en cours, que la commune souhaite poursuivre dans le PLU



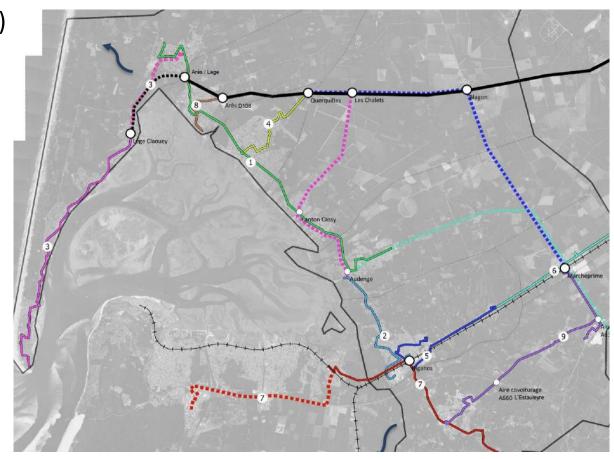
#### Les transports en commun

Une ligne régionale dessert la commune à l'année : 601

(plus de 2 lignes durant l'été)

Projet de création d'une ligne de BUS au niveau de la COBAN, desservant l'ensemble de la commune

Projet de création d'une ligne régionale de CAR EXPRESS entre Bordeaux et le nord du Bassin d'Arcachon (volet routier du RER métropolitain)



#### Les énergies renouvelables

En raison de sa situation géographique et des conditions climatiques en présence, la commune de Lège-Cap Ferret s'inscrit sur un contexte favorable à la diversification des sources de production d'énergie renouvelable

#### Cibler les secteurs favorables

pour le développement de la production d'énergie renouvelables (espaces dégradés, artificialisés en tenant compte des sensibilités environnementales et paysagères)







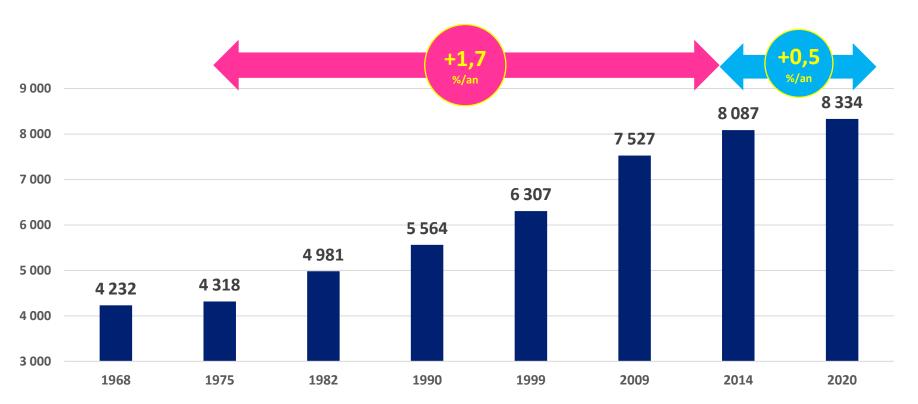
Compléter le réseau de pistes cyclables au sein des villages



Permettre l'aménagement d'un pôle multimodal sur la commune

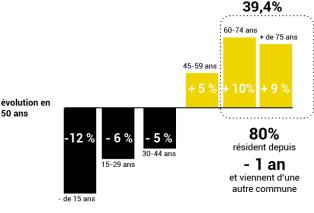


Cibler les secteurs favorables pour la production d'énergies renouvelables



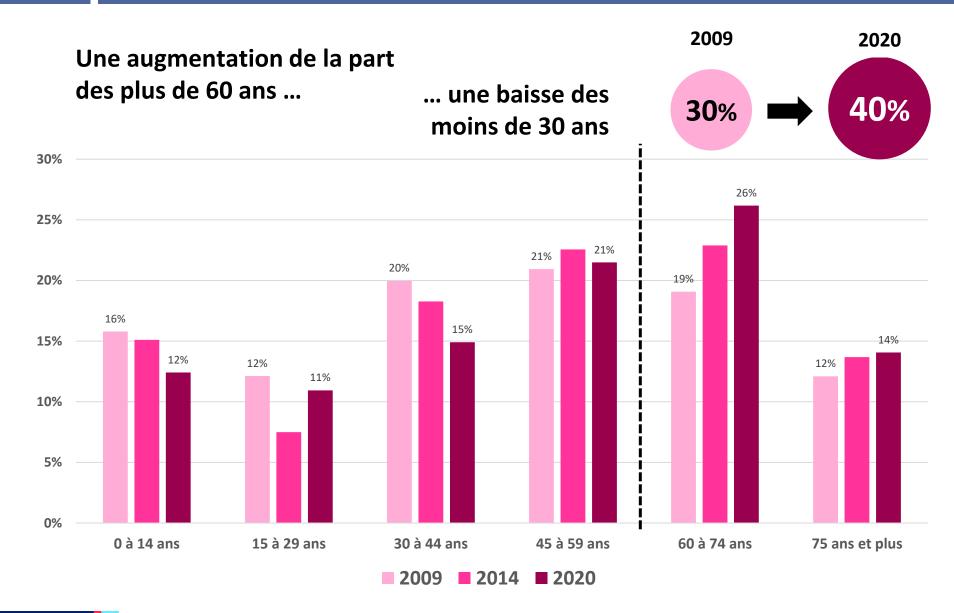
Une croissance de la population entre 1975 et 2014 mais qui ralentit ...

... uniquement alimentée par un solde migratoire positif des plus de 45ans



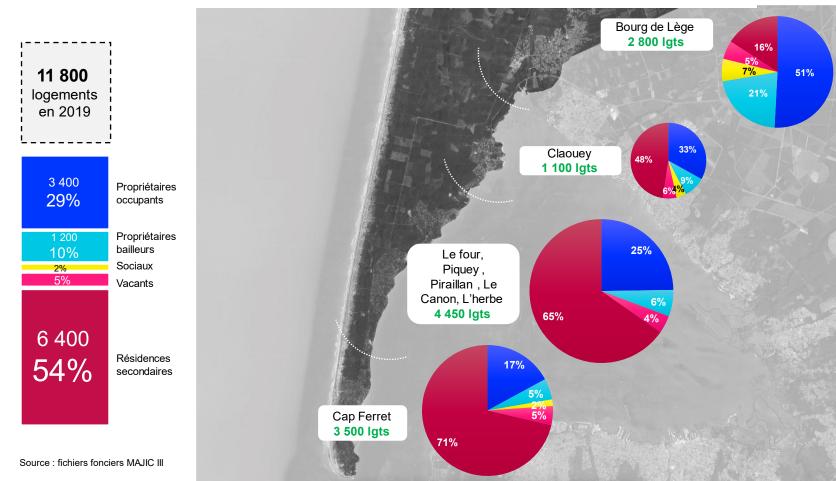
50 ans





## Un parc de logement qui se caractérise par une part très importante de résidences secondaires.

Une proportion qui augmente logiquement au fur et à mesure que l'on s'approche du Cap Ferret (16% sur Lège Bourg à 71% au Cap Ferret)





#### Une sur représentation des grands logements, ...





Une sur représentation des grands logements, ...



76% des ménages de 2 personnes ou moins

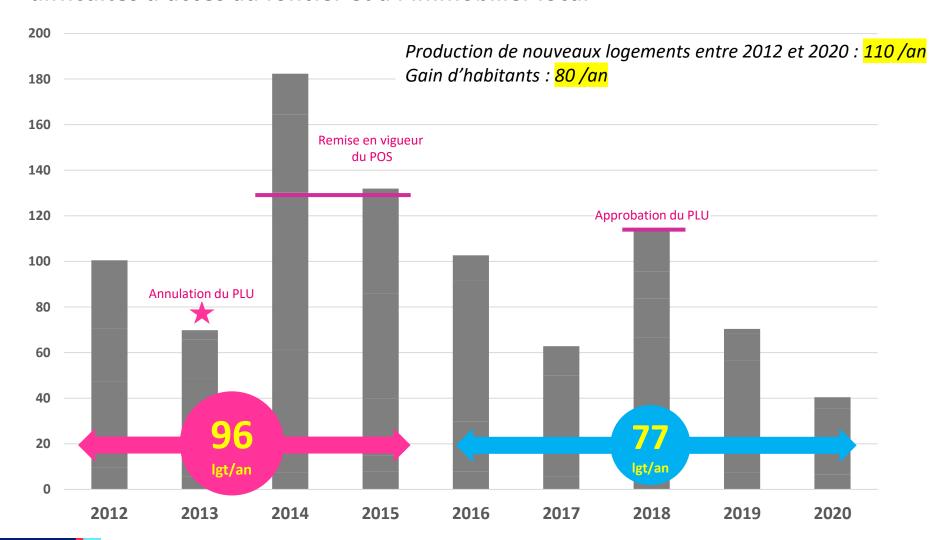
... avec une majorité de ménages de moins de 3 personnes





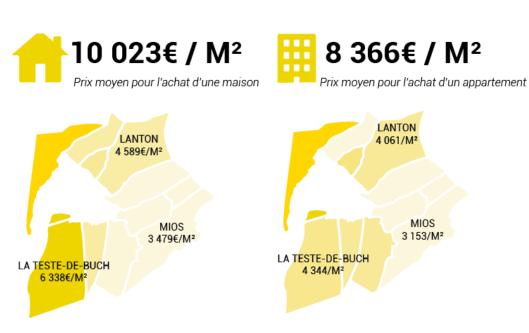
de moins de 3 personnes

## Une production de logements qui se ralentit en lien avec les difficultés d'accès au foncier et à l'immobilier local

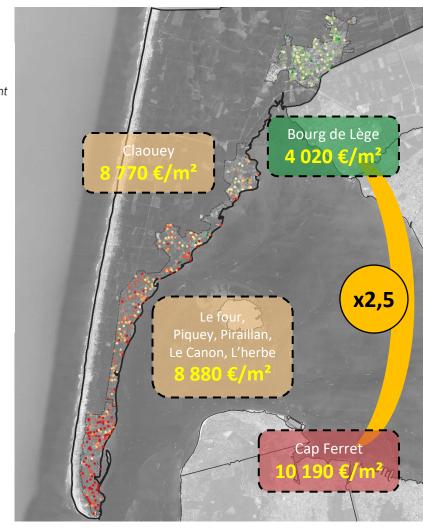


#### Des prix de l'immobilier les plus élevés du département

(x2 plus cher que les communes limitrophes)



Une gamme des prix qui exclut les ménages modestes et primo acquérant, notamment du Sud de la commune





#### Le point d'équilibre

Nombre de logements à construire pour maintenir la population à son niveau actuel



## Construction d'environ 70 à 100 logements par an

pour maintenir la population à son niveau actuel (2014-2020)

Les enjeux et besoins en logements à prendre en compte

Une part de plus en plus importante des plus de 60 ans, une baisse de la part des jeunes qui n'arrivent pas à se loger sur place

Un pôle d'emplois permanent et saisonnier qui ne parvient pas à répondre à la demande en logements pour les actifs (pèse sur les mobilités et l'impact environnemental global de la commune)

La transformation du parc existant de logements (résidences secondaires, hébergements touristiques) doit être pris en compte pour orienter sur la production neuve de logements (localisation, typologies)





Viser une production de logements majoritairement destinée aux jeunes et aux actifs (selon les capacités d'accueil et d'actions possibles)



Favoriser la mixité sociale et des typologies de logements pour assurer l'accueil des jeunes ménages, des familles et des saisonniers



Encadrer la location de meublés touristiques

#### > Objectif de production de logements

#### Deux scénarios pour les objectifs de production de logements

#### **SCENARIO 1**

Produire environ

#### 100 logements /an

Soit 1 000 logements sur la durée de vie du PLU

dont

## Les 2/3 en résidence principale

(66 logements/an en résidences principale)

Croissance démographique maîtrisée (maximum de 0,4%/an)

#### **SCENARIO 2**

Produire environ

#### 120 logements /an

Soit 1 200 logements sur la durée de vie du PLU

dont

#### Les 3/4 en résidence principale

(90 logements/an en résidence principale)

Croissance démographique (1,1%/an) et renouvellement de la population



## Temps d'échanges

plu@legecapferret.fr



